

*Le Chef du Département des Affaires étrangères, N. Droz,
à la Délégation commerciale suisse à Vienne*

L

Berne, 5 juin 1891

Pour faire suite à ma lettre de ce matin¹, je viens vous informer de deux faits intéressants dans la question du référendum contre le nouveau tarif:

1° La décision de la Ligue reçoit partout le plus mauvais accueil. Ceux des membres de l'Assemblée fédérale qui ont contribué à la prendre, même les Genevois, en sont fort ennuyés. L'idée se fait jour de reprendre en fait la proposition intermédiaire neuchâteloise repoussée hier, et de ne recueillir les signatures que conditionnellement, c'est-à-dire de ne les déposer que si les négociations n'aboutissent pas. C'est l'intention qui prévaudra sans doute à Neuchâtel et dans d'autres cantons, où les comités d'action feront très probablement une déclaration publique dans ce sens. Il est donc encore très problématique, non pas que les 30,000 signatures soient réunies, mais qu'il en soit définitivement déposé le nombre suffisant.

2° Tout à l'heure j'ai eu la visite du Prince de Wrede, chargé d'affaires ad intérim d'Autriche, qui venait s'informer de la situation après avoir lu les journaux annonçant la décision de la Ligue. Je lui ai dit qu'à mon avis, cette décision n'était pas de nature à exercer une influence réelle sur la marche de nos négociations. «Nous nous sommes présentés aux négociations», ai-je dit entre autres, «avec notre tarif de 1891 en déclarant que s'il n'était pas pris comme base, nous ne pourrions négocier. Les délégués austro-allemands ont fait remarquer qu'il était encore dans la période du référendum, mais ont néanmoins consenti à entrer en matière. Le fait que le référendum pouvait être demandé était donc prévu. Il n'est du reste pas encore certain que la demande aboutisse ou soit déposée. C'est essentiellement le canton de Genève qui a fait hier pression sur la Ligue, mais les autres cantons ne sont pas d'accord, et si une votation populaire

1. Reproduite en annexe au présent document.

devait avoir lieu, il est plus que probable que le tarif serait adopté à une très grande majorité.

Maintenant, de deux choses l'une, ou bien l'on continuera à négocier comme si cet incident ne s'était pas produit, ou bien l'on suspendra les négociations jusqu'après la votation populaire, c'est-à-dire jusqu'en automne. Je suis d'avis qu'il est dans l'intérêt des trois pays de continuer les négociations. Si l'Autriche et l'Allemagne croyaient pouvoir se prévaloir de la demande de référendum pour élever leurs exigences vis-à-vis de notre tarif, elles nous obligeraient peut-être à renoncer aux négociations jusqu'après la votation populaire éventuelle. Mais dans ce cas, nul doute que le peuple suisse se lèverait presque unanime pour sanctionner le tarif, et les concessions de notre part deviendraient plus difficiles.»

«— J'en suis persuadé», me dit M. de Wrede, «mais si nous continuons à négocier, quelle sera la situation après une votation populaire, soit qu'elle adopte, soit qu'elle rejette le tarif? N'en résultera-t-il pas une altération de notre traité de commerce?»

«— En cas d'adoption, il ne peut y en avoir aucune, puisqu'à la place du tarif, ce seront les droits conventionnels qui feront règle. En cas de rejet, les altérations que ces droits pourraient subir seraient tout en votre faveur, puisqu'à supposer que dans le tarif conventionnel à l'entrée en Suisse, nous eussions inscrit des droits supérieurs à ceux des tarifs de 1884 et 1887, qui sont en vigueur, ce sont ces derniers droits qui légalement chez nous seraient seuls applicables. Donc, vous en auriez l'avantage. Si le Reichstag allemand décidait aujourd'hui de fixer à 2¹/₂ marks le droit sur les céréales, fixé, disent les journaux, à 3¹/₂ marks dans votre nouveau traité avec l'Allemagne, vous ne vous y opposeriez sans doute pas: les droits conventionnels sont des maxima qu'on s'engage à ne pas dépasser. Donc, le rejet du tarif suisse de 1891 pourrait peut-être vous être avantageux, mais en aucun cas désavantageux.»

«— Je vois très clairement la chose», répondit le Prince de Wrede.» Il me paraît comme à vous que nous ne devons pas nous inquiéter de cette demande de référendum. Au premier abord, elle m'avait paru de nature à entraver les négociations.»

«— J'aime à croire que ce ne sera le cas ni d'un côté ni de l'autre. A mon avis, la question ne doit pas avoir de portée internationale, elle en a seulement une intérieure pour nous, et même assez désagréable, car elle provoque une lutte dont nous nous serions fort bien passés.»

M. de Wrede m'a quitté en me disant qu'il ferait rapport dans ce sens à son gouvernement. J'ai tenu à ce que vous fussiez aussi au courant de cet entretien.

En ce moment, toute l'attention de mes collègues est dirigée vers le débat sur le rachat des actions du Central.² Mais ceux que j'ai pu entretenir aujourd'hui de la question du référendum et de son influence sur nos négociations, partagent mon opinion.

2. Il s'agit du chemin de fer Central suisse qui sera acheté par la Confédération (cf. Arrêté fédéral concernant l'achat du chemin de fer Central suisse du 25 juin 1891, FF, 1891, III, pp. 720–721).

5 JUIN 1891

115

ANNEXE³

*Le Chef du Département des Affaires étrangères, N. Droz,
à la Délégation commerciale suisse à Vienne*

L

Berne, 5 juin 1891

Une fâcheuse décision a été prise hier par la Ligue contre le renchérissement de la vie: celle de demander en tout état de cause le référendum contre le nouveau tarif des péages. Cette décision est surtout due à la présence de nombreux Genevois (14 ou 15 sur une quarantaine de personnes). Tous les efforts que j'avais tentés auprès de MM. Lachenal et Lombard pour les engager tout au moins à temporiser n'ont servi à rien. Le commerce genevois est irréconciliable avec le nouveau tarif, dont il craint l'application aux produits venant de France, en l'absence probable d'un traité avec ce pays. J'ai cherché vainement à les tranquilliser de ce côté, leur montrant la très grande improbabilité d'une guerre de tarifs de notre part. Ces messieurs se seraient peut-être laissés personnellement convaincre, mais ils objectaient toujours que chez eux, dans leur canton, l'opposition au tarif était absolue et irréductible.

J'avais mieux réussi du côté des Neuchâtelois. Ils étaient résolus à temporiser jusqu'à la fin et auraient aisément ensuite abandonné l'idée du référendum. L'un d'eux, M. le Dr. Hirsch, a fait une proposition dans ce sens, mais en votation éventuelle, elle n'a réuni que 11 voix. A la votation définitive (référendum ou abandon complet du référendum) ils ont voté à contre-cœur pour le référendum. Ceux de mes concitoyens que j'ai vus ce matin et qui m'ont donné ces détails sur la séance d'hier, étaient des plus ennuyés d'avoir été contraints de voter contre leur sentiment, qui était d'attendre avec confiance le résultat des négociations entamées.

Ont voté contre le référendum: MM. Curti et Vogelsanger au nom des sociétés ouvrières de la Suisse orientale; Ruffy, conseiller national, Fürholz de Soleure, Stadelmann et Schindler, de Zurich, Schär, de Bâle, représentant des sociétés suisses de consommation.

Il reste à attendre les conséquences de cette décision regrettable. Pour le moment, je ne vois que trois cantons dans lesquels le rejet du tarif soit sûr: Genève, Neuchâtel et Tessin. L'opinion générale est que la grande majorité du peuple le ratifiera. Mais on aura déchaîné une guerre inutile, dans laquelle les esprits s'aigriront au plus haut point.

Je dis une guerre inutile, car j'admets que cet incident, si fâcheux qu'il soit, ne doit exercer aucune influence sur nos négociations. Sans doute on peut prévoir que les Allemands et les Autrichiens s'empareront de ce fait pour chercher à affaiblir notre résistance. Mais ce n'est là qu'un procédé de négociations, rien de plus. Ou bien ils ont intérêt à conclure avec nous, ce que je crois fermement, et dans ce cas, ils accepteront les propositions raisonnables que nous pouvons leur faire. Ou bien cet intérêt est moindre que je ne l'admets, et ce n'est pas un tarif plus solide de notre côté qui changerait leurs dispositions. Il est du reste à remarquer que sur un grand nombre de positions, même parmi les plus importantes, nous sommes disposés à descendre au-dessous des tarifs de 1884—1887. Voilà l'essentiel pour les Allemands et Autrichiens. Peu importe le taux plus ou moins élevé duquel nous partons si en définitive nous nous rencontrons avec eux sur un chiffre raisonnable.

A mon avis, si les négociateurs des deux autres pays vous cherchaient chicane à cause de cette demande de référendum, vous auriez un bon moyen de mettre à l'épreuve la solidité de leur objection, ce serait de leur proposer d'ajourner les négociations jusqu'après notre votation populaire. Je suis persuadé qu'ils abandonneraient leur objection et voudraient continuer à traiter.

Remarquez bien, Messieurs, que je ne vous charge pas de faire d'une manière ferme une telle proposition. Je n'y suis pas autorisé par mes collègues. Mais vous pourriez, sans vous engager à fond, si vos collègues des autres pays soulevaient la question du référendum d'une manière apparemment sérieuse, leur dire que s'ils insistent, vous seriez obligés de prendre les instructions du Conseil fédéral sur l'opportunité de continuer à négocier dans ces conditions.

3. Une deuxième lettre du même jour est reproduite ci-dessus.

116

9 JUIN 1891

Pour mon compte, je le répète, je n'envisage l'éventualité d'une telle objection de la part des Austro-Allemands que comme un procédé de négociations sans aucune valeur intrinsèque et je pense donc qu'il ne faut pas y attacher d'autre importance, jusqu'à preuve contraire.

Voilà mon appréciation au sujet du désagréable incident provoqué par la Ligue. J'ai tenu à vous la communiquer sans retard pour votre orientation.